

L'accueil des enfants de parents en parcours d'insertion socioprofessionnelle ou travaillant avec un horaire flexible :



Recommandations issues de la Table-Ronde du 24 novembre 2009.

■ A propos de la politique actuelle en la matière :

Instaurer une réelle politique globale d'accueil de l'enfance.

Impliquer et responsabiliser les pouvoirs publics, les entreprises, les communes et les opérateurs de formation/insertion dans la problématique de la garde d'enfants.

Provoquer une concertation entre tous les niveaux de pouvoir : communal, communautaire, régional et fédéral.

Favoriser les partenariats public/privé dans la création de milieux d'accueil.

Associer différents services, différentes communes, CPAS afin de créer des collaborations pouvant déboucher sur des projets concrets communs.

Responsabiliser des organismes tels que le FOREM, l'ONEM sur son rôle en la matière.

■ A propos de la réglementation actuelle :

Assouplir la réglementation de l'ONE pour permettre aux structures existantes d'assurer un accueil « atypique ».

Adapter les règles d'agrément et de subventionnement en fonction du projet du milieu d'accueil et des situations de vie actuelles, mais non en fonction du type de structures.

Elaborer une circulaire ministérielle enjoignant toutes les communes à développer des projets relatifs à l'accueil des 0-3 ans.

Adapter le mode de calcul du taux d'occupation selon la typologie (accueil classique ou accueil de situations d'urgence), les plages de fréquentation et le nombre d'enfants.

Revoir les normes d'encadrement de l'ONE en termes de nombre, tout en tenant compte des réalités du milieu d'accueil (public défavorisé, accueil d'urgence, enfants à temps partiel, ...).

Evaluer et adapter les critères de programmation :

Ouvrir la programmation à toutes les places d'accueil existantes. L'objectif est de pérenniser les places d'accueil existantes, notamment les non subventionnées, en tenant compte des moyens des milieux d'accueil.

Reconnaître et valoriser l'accueil « atypique » de type haltes-accueil, haltes-garderies.

Adapter le projet pédagogique des milieux d'accueil en fonction des publics accueillis et de la flexibilité des horaires de travail.

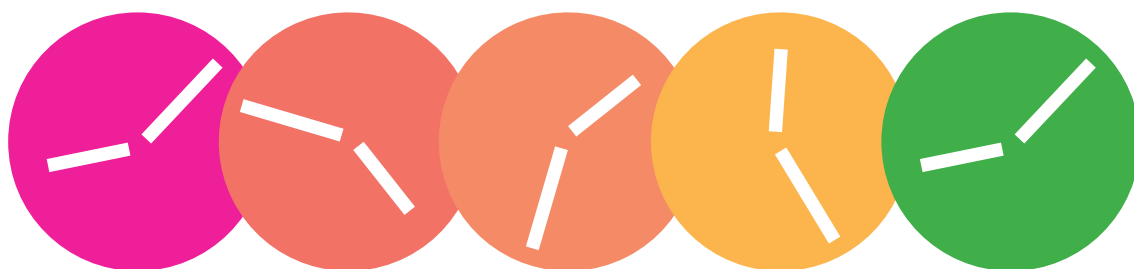
Alléger la charge administrative des milieux d'accueil et des dossiers des parents.

■ A propos des modes de financements :

Octroyer des subsides sur base d'une fréquentation moyenne annuelle tout en maintenant la qualité de l'accueil.

Donner les moyens nécessaires pour appliquer le code de qualité de l'ONE.

Envisager une indemnisation pour les places vacantes destinées à l'accueil d'urgence.



■ A propos des places d'accueil financées jusque fin mars 2010 par le Fonds Social Européen :

A court terme :

Interpeller le Ministre Nollet.

Récupérer des « queues de budget » non utilisées pour financer ces places au-delà de 2010.

A long terme :

Profiter de la présidence belge du Conseil européen pour que ce point soit au programme des discussions.

■ A propos de l'accessibilité des milieux d'accueil et de la gestion des places :

Suggérer l'idée d'un numéro vert de l'ONE avec un relais local CEFO, CPAS, conseillers du FOREM et opérateurs de formation.

Créer un guichet unique, seul interlocuteur des structures d'accueil. Lui donner les moyens de fonctionner.

Exploiter l'outil Portail de la Région wallonne <http://www.accueildesenfants.be/> : dans un but de meilleure gestion des places.

Réaliser une enquête quantitative sur les besoins des parents en matière de garde d'enfants plus élargie que celle déjà réalisée par le CSEF de Liège.

Informier davantage les parents sur les délais d'inscription et revoir la politique d'inscription pour tout type d'accueil.

Répondre à la flexibilité horaire des parents en veillant au bien-être des enfants.

Favoriser des milieux d'accueil ouverts à différents types de publics et modes de garde.

Mettre en place une halte-accueil itinérante en milieu rural pour répondre à des demandes ponctuelles de recherche d'emploi, de formations courtes ou d'entretiens d'embauche.

Développer et pérenniser des milieux d'accueil proches du domicile des parents.

Créer des services d'accueil d'enfants dans les services publics (interpeller notamment le Forem).

■ A propos du personnel encadrant :

Revaloriser la formation du personnel encadrant :

- vers un niveau supérieur,
- vers une filière de choix dans l'enseignement secondaire et non plus une filière de relégation.

Revaloriser le statut du personnel encadrant en termes de salaire.